

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
24 juin 2024**

PUBLIE LE : 02 JUIL. 2024

Délibération n°240624-1 : Election du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le dix-huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Marie-Claude CARLIER**, doyenne de l'assemblée, puis de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal, nouvellement élue et immédiatement installée.

SEANCE DU 24 JUIN 2024

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Madame Marie-Claude CARLIER, doyenne d'âge

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-8 et L 5211-8 du CGCT ;

VU les statuts du Syndicat ;

CONSIDERANT la lettre du Préfet, en date du 25 mai 2024, acceptant la démission de Madame Mireille TEMPEZ de ses fonctions de Présidente du syndicat.

CONSIDERANT que la présidence est assurée par Madame Marie-Claude CARLIER, doyenne d'âge, pour l'élection du Président ;

CONSIDERANT que Madame Marie-Claude CARLIER invite le comité syndical à procéder à ladite élection, conformément aux dispositions susvisées ;

CONSIDERANT que la candidature suivante a été présentée : Madame Clarisse ZANN ;

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

Constate les résultats suivants :

- candidature déclarée : Madame Clarisse ZANN
- nombre de votants : 6
- nombre de blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 6
- a obtenu au xx tour de scrutin : 6 voix

CONSIDERANT que Madame Clarisse ZANN est élue, **à l'unanimité**, au 1er tour de scrutin,

PROCLAME Madame Clarisse ZANN, Présidente, immédiatement installée, du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de MONTE CRISTO.

Fait à Marly-le-Roi, le **02 JUIL. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **02 JUIL. 2024**

Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme


Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal